

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagements de renforcement de la protection de la plage des Jardins du Hamak

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10e	Construction d'ouvrages côtiers (épis en bois) destinés à combattre l'érosion, d'une emprise totale de 14 m2.
10f	Réduction de l'emprise des ouvrages et endiguements existants sur une surface de 1580m2, Prolongement de l'émissaire de rejet des eaux saumâtres des mares du golf sur 30m2
10h	Travaux de rechargement de plage sur une surface de 1900m2 pour un volume de 3 100 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La DEAL, par courrier du 3 septembre 2015, le Préfet de la Région Guadeloupe a conclu à l'intérêt du projet relatif à la protection du littoral des résidences "les Jardins du Hamak" suite aux études engagées par Villabou qui proposent de supprimer certains ouvrages existants et non autorisés et de les substituer par des ouvrages de moindre emprise et mieux intégrés sur le site, composés d'épis en bois accompagnés d'un rechargement en sable.

La présente demande d'examen au cas par cas préalable concerne les travaux suivants:

- Réduction de l'emprise de certains ouvrages et suppression d'autres sur le DPM ;
- Prolongement de l'émissaire de rejet des eaux saumâtres des mares du golf;
- Rechargement en sable de la plage;
- Construction d'épis en bois, perpendiculaires au trait de côte pour stabiliser une plage de sable.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est en premier de réhabiliter un littoral qui a été aménagé sans autorisations et sans études préalables. En s'appuyant sur l'étude ERAMM, le projet consiste à réduire de manière très conséquente l'emprise des ouvrages existants sur le DPM tout en assurant la stabilité de la plage grâce à un rechargement en sable.

Le sable sera prélevé sur le site même au large des villas sur 2 zones identifiées comme étant des gisements. Il sera transféré par simple pompage-refoulement entre les casiers constitués d'épis en bois de petite dimension et de très faible emprise sur la plage.

Cette solution de protection « douce » nécessite d'être accompagnée par des mesures complémentaires pour rétablir le transit naturel du sable de l'Est vers l'Ouest.

Dans ce cadre, il convient de raccourcir l'épi en enrochement situé à la limite Est au droit de la « Résidence du Lagon » qui interrompt le transit littoral Est-Ouest du sable et donc réduit les apports sédimentaires devant les "Jardins du Hamak".

Il en est de même pour l'épi immergé en enrochements au droit de la villa n°10.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

-Démontage partiel des ouvrages existants:

°L'épi en enrochement existant à l'extrémité Est des résidences en limite avec les résidences du Lagon sera réduit de 15m, soit une surface de 940m²;

°L'épi en enrochement immergé au droit de la Villa n°10 sera supprimé sur une surface de 460m² environ;

°A l'ouest de la Villa N°10, réduction de la zone remblayée et reconstitution d'une plage sur une surface de 180m²;

°Les travaux d'extractions seront réalisés à l'aide d'une petite pelle mécanique et évacués par camions.

- Émissaire:

°Prolongement de 30 mètres du tuyau de rejet des eaux saumâtres des mares du golf qui rejette des eaux de ruissellement et de vases. Cette opération permettra un rejet à 45m du trait de côte.

-Installation d'épis en bois :

°Installation d'épis en bois sous la forme de poteaux métalliques en H et de planches en bois exotique qui auront la particularité d'être amovibles;

°Les épis seront au nombre de 5 espacés de 20 à 30m;

°Les épis seront disposés perpendiculairement au trait de côte;

°Côté mer, l'extrémité des épis en bois sera située à 15 mètres (1m de passage piéton + 14m de longueur d'épi) des murets de protection des villas.

-Rechargement en sable:

°L'opération consiste à amener, au moyen d'une embarcation légère à faible tirant d'eau, une pompe hydraulique de type "TOYO" qui sera déplacée "manuellement" au fur et à mesure des opérations de pompage de sables dans le lagon. Les sables seront pompés et refoulés par une conduite flottante de 300m sur la plage des «Jardins du Hamak », dans un casier de ressuyage aménagé sur la plage.

°Les caractéristiques du rechargement de plage sont:

° Cote altimétrique de rechargement en haut de plage : +1.6m NGG ;

° Pente à 10% ;

° Emprise totale du rechargement : 1900m² ;

° Volume total : 3100m³ considérant un linéaire de côte de 200m environ.

-Aménagement d'un chemin piéton sur le haut de plage:

Un chemin piéton sera aménagé sur 385m environ permettant de rejoindre la plage depuis la route (Avenue de l'Europe) en traversant la forêt à l'Ouest des « Jardins du Hamak » et de rejoindre les Résidences du Lagon situées à l'Est en passant par le haut de plage devant les murets de protection des Villas du Hamak. Ce passage des promeneurs sera aménagé sur le haut de plage et permettra une libre circulation le long de la plage, entre les murets de protection des villas et les épis constitués de panneaux de bois disposés perpendiculairement au trait de côte. Il sera prolongé jusqu'aux Résidences du Lagon situées à l'Est des Jardins du HAMAK.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les épis en bois à ouvertures partielles pourront être ajustés en fonction de l'évolution topographique de la plage. En effet, les panneaux disposés verticalement permettent de créer un ouvrage semi-transparent avec des ouvertures pour limiter le risque de confinement du plan d'eau entre les épis.

Un suivi de l'évolution du rechargement de plage sera mis en place par la réalisation des profils topo-bathymétriques pendant 2 ans avec un levé topo-bathymétrique tous les 6 mois :

- Premier levé : à la fin des travaux (AOR)

- 4 levés tous les 6 mois en phase exploitation

En fonction des évolutions morphologiques des casiers rechargés en sable, il pourrait être nécessaire de procéder à de nouveaux rechargements par transfert de sables des zones surengraissés vers les zones les moins engraisées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet concerne des travaux sur le domaine public maritime de:

- Réduction de l'emprise des ouvrages et endiguements existants, sur une surface globale de 1580m² (<2000 m²);
- Prolongement du tuyau de rejet et du remplissage des eaux saumâtres des mares du golf de 30 m de long et un diamètre de 1000mm (<2000 m²);
- Rechargement en sable de la plage pour un volume de 3100m³ (<10 000m³);
- Installation d'épis en bois, perpendiculaire au trait de côte, sur une surface de 14 m² (<2000 m²).

Il est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau et à demande de concession d'utilisation du domaine public maritime au vu du code général de la propriété des personnes publiques.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier de Déclaration
Concession d'utilisation du domaine public maritime

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet:	5000m ²
-Réduction de l'emprise des ouvrages existants:	
° surface de l'épi en enrochement existant à l'extrémité Est:	940m ²
° surface de l'épi au droit de la Villa n°10 :	460m ²
° surface du remblai à l'ouest de la Villa N°10:	180m ²
-Prolongement du tuyau de rejet et du remplissage des eaux saumâtres des mares du golf:	
° superficie:	30m ²
° longueur :	30m
° diamètre :	1m
-construction de 5 épis en bois :	
° superficie:	14 m ²
° longueur :	14m
° largeur :	0.2m
-Rechargement en sable :	
° surface (10mx190m):	1900m ²
° volume:	3100m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Anse champagne 97118
Saint-François

Coordonnées géographiques¹

Long. 16° 15' 14.5" N Lat. 61° 15' 36.69" O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 16° 15' 17.14" N Lat. 61° 15' 32.86" O

Point d'arrivée : Long. 16° 15' 10.23" N Lat. 61° 15' 43.32" O

Communes traversées :

Commune de Saint-François, Guadeloupe.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone de projet se situe sur la plage de la résidence "Jardins du Hamak", sur le DPM, en limite de zone UT définie par la POS de la commune de Saint-François.

Cette zone UT intègre des occupations et utilisations du sol liées au développement et à la promotion des activités touristiques et para-touristiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation du Sol de la commune de Saint-François, approuvé le 03/09/1995. (Annexe n°6)
Règlement applicable à la zone de projet: Zone UT.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le Domaine Public Maritime (DPM) de la commune de Saint-François, Guadeloupe.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Approuvé le 24 juin 2010 (Arrêté n°2010-724 AD/I/4) (Annexe n°7)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Moulin de Chassaing [16°15'27"N/61°14'1.68"W]: site inscrit aux monuments historiques de la commune de Saint-François. Le Moulin de Chassaing est situé en zone terrestre, à 3km à l'Est de la zone de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage de sable située devant les Villas de la Résidence "Jardin du Hamak" subit actuellement un phénomène d'érosion. Le sable nécessaire au rechargement de la plage (3 100m ³) sera prélevé dans le stock de sable existant à proximité dans le lagon (à 300m au Sud-Est de la zone de projet), Le sable extrait provient du démantèlement du récif barrière lors des fortes tempêtes. Le stock se reconstitue donc naturellement en arrière du récif dans la zone protégée
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'entraîner des perturbations de la biodiversité existante par une augmentation temporaire et localisée de la turbidité de l'eau (Annexe n°8). Un filet anti-MES sera mis en œuvre pour parer à ces perturbations accompagné d'un suivi de la turbidité. Sitôt que les mesures indiqueront une turbidité supérieure à un seuil, les opérations seront arrêtées momentanément jusqu'à un retour en dessous de ce seuil (Annexe n°9).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ponctuellement et localement sur la plage, lors des opérations de raccourcissement et de suppression des épis reliques, par les mouvements de la pelle mécanique et du chargement des blocs en enrochements dans des camions pour évacuation. Ponctuellement et localement au niveau de la zone de dragage, lors du pompage refoulement. Les travaux seront réalisés à la basse saison pour diminuer la gêne des estivants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Refolement sur la plage de la résidence "Jardins du Hamak" de l'eau aspirée au large et du sable vers la plage. Lors des travaux de rechargement de plage uniquement, les eaux excédentaires des casiers de ressuyage disposés sur la plage seront refoulées vers la mer par surverse afin de limiter tout relarguage de matière en suspension.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux sont réalisés par voie maritime et terrestre (petits engins) et toutes les précautions seront prises afin d'éviter de porter atteinte à l'environnement littoral et marin. Les enjeux environnementaux concernent le récif barrière de corail qu'il convient de préserver puisque c'est lui en premier qui protège les plages et permet l'alimentation en sable. Les emprunts de sable se faisant dans une zone très en retrait du récif par petits fonds entre 0,5m et 1m constitués exclusivement de sable corraligène.

Les dispositions déjà prises par Villaboubou avec en particulier le barrage anti algues serviront de protection en cas de mise en place de panaches turbides lors des travaux de pompage et refoulement mais aussi lors du démontage des épis existants.

Les travaux seront réalisés en basse saison (septembre octobre).

Le projet n'aura pas d'incidences ni sur les ressources, ni sur le milieu naturel, ni sur les risques, ni vis-à-vis des nuisances, ni sur les commodités du voisinage, ni sur les pollutions, ni sur le patrimoine ou sur le cadre de vie.

Le projet vise à protéger la plage de la Résidence "Jardins du Hamak", subissant actuellement un phénomène d'érosion, et ne génère aucun impact direct ou indirect sur le milieu.

Le projet vise à réhabiliter un littoral très aménagé avec beaucoup d'ouvrages non autorisés qui nuise à l'environnement actuel du site.

Pour ces raisons, le projet peut selon nous être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; (Annexe n°2)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; (Annexe n°3)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; (Annexe n°4)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 5: Tuyau de rejet et d'alimentation en eau de mer des mares du golf
Annexe n° 6: Occupation du sol
Annexe n° 7: Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
Annexe n° 8: Incidences potentielles du projet
Annexe n° 9: Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-François

le,

23 novembre 2015

Signature

EURL VILLA BOUBOU
 LOCATION VILLAS LUXE
 GUADELOUPE
 Siret : 424 699 940 00021 - APE : 5520Z
 Tel : 06 90 62 75 74
 WWW.GUADELOUPE-PRÉSTIGIEUSE.COM

Nick Boudou